

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 13 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE225965002

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour les travaux de démantèlement partiel et de sécurisation de l'ex-station de pompage Craig - Dépense totale de 3 707 964,91 \$, taxes incluses (contrat: 2 731 727,82 \$ + contingences: 409 759,17 \$ + incidences: 566 477,92 \$) - Appel d'offres public (IMM-15795) - (1 soumissionnaire).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE225965002

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour les travaux de démantèlement partiel et de sécurisation de l'ex-station de pompage Craig - Dépense totale de 3 707 964,91 \$, taxes incluses (contrat: 2 731 727,82 \$ + contingences: 409 759,17 \$ + incidences: 566 477,92 \$) - Appel d'offres public (IMM-15795) - (1 soumissionnaire).

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 2 juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et planification des immeubles ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Les personnes représentant le Service ont d'abord expliqué que le démantèlement partiel de l'ex-station de pompage Craig est recommandé par plusieurs experts, et ce, dans les plus brefs délais afin d'assurer la sécurité du public et la conservation des éléments patrimoniaux. Il faut rappeler que l'ex-station de pompage se trouve au pied du pont Jacques-Cartier et qu'elle est enclavée entre l'avenue Viger et la rue Notre-Dame.

Les invités ont ensuite expliqué la nature des travaux à exécuter, qui vise à démanteler en partie la station en laissant en place les éléments toujours solides et sécuritaires, dont les coins du bâtiment, la base de la cheminée et les armoiries de la façade sud, le sous-sol et les anciennes pompes. Le projet inclut notamment la numérotation des éléments architecturaux et la déconstruction sélective de la partie hors sol, la préparation et le transport vers le site d'entreposage des matériaux récupérés ainsi que

le rejointoiement, les réparations de pierre et la consolidation nécessaire pour conserver un maximum d'éléments de maçonnerie en place.

L'appel d'offres pour ce projet a été publié le 1^{er} avril 2022 pour une durée de trente-deux (32) jours. Il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges, dont un (1) seul a déposé une soumission jugée conforme. Il est à noter que trois (3) addenda ont été émis au cours de l'appel d'offres, dont deux (2) avec un impact monétaire. Au terme du processus, le prix soumis montre un écart de 10,01% favorable à la Ville par rapport à l'estimation des professionnels externes. Puisque l'écart est à l'avantage de la Ville, il n'y a pas eu de négociation du prix.

Les commissaires ont demandé des clarifications sur le nombre peu élevé de soumissionnaires. Selon le Service, il est difficile de connaître les raisons, car les preneurs du cahier de charges n'ont pas fourni de raisons pour expliquer leur désistement. L'hypothèse avancée par le Service serait la nature spécialisée des travaux à exécuter. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE225965002, qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.